

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 4 septembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Tour d'Harfleur de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,  
29 août 2024

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITLER, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication  
sur le site internet de la  
ville,  
10 septembre 2024

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 24  
Votants 29

Procurations :

Mme Mireille BAUDRY à Mme Céline CIVES, M. Éric BLONDEL à Mme Brigitte MALOT, M. Dominique GALLIER à M. Lionel DURAMÉ, M. Sylvain HEMARD à M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à M. Didier BOQUET.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

|            |  |
|------------|--|
| DL2024-055 | <b>La Poste / Economie d'Énergie</b><br><b>Convention pour la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)</b> |
|------------|--|

Monsieur le Maire rappelle que la lutte contre le dérèglement climatique passe notamment par une politique ambitieuse de rénovation énergétique des bâtiments. Dans cette perspective, de nombreux dispositifs se mettent en place à l'échelle nationale ou européenne. Parmi ceux-ci, le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

Ce dispositif impose aux obligés (fournisseurs d'énergie, distributeurs de carburants) d'inciter et d'aider les consommateurs (ménages, collectivité, entreprises) à réaliser des économies d'énergie.

Ce niveau d'obligation est matérialisé par un volume de CEE à atteindre. Les CEE sont à considérer, pour les collectivités, comme un levier financier supplémentaire.

Dans ce contexte, le groupe La Poste a créé EDE, une filiale spécialisée dans la rénovation énergétique et son financement. EDE dispose d'une expertise et d'un savoir-faire en matière d'économies d'énergie, de gestion des dossiers clients permettant la délivrance de certificats d'économies d'énergie (ci-après « CEE ») et la recherche de projets de travaux éligibles au dispositif des CEE, dans le cadre des dispositions du Titre II du Livre II du Code de l'Énergie.

EDE en tant que délégataire d'obligation CEE peut collecter et valoriser des actions donnant droit à des certificats d'économies d'énergie.

Afin de profiter de cette source de financement et de la maximiser, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat ;
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à la signer.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

*Bastien Coriton*

Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,

*Didier Boquet*

Didier BOQUET